

ZONE DE GOUVERNANCE Auvergne-Rhône-Alpes

ADJOINTS ADMINISTRATIFS – MOBILITE AU FIL DE L'EAU 2023 CYCLE 12

DECISION POUR LES POSTES POURVUS

La date d'affectation de principe est le 1^{er} mai pour les candidatures externes.

Celle-ci peut être décalée, avant ou après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent(e), conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité. Le service devra faire connaître le 1 mars 2024, dernier délai, la demande de date d'affectation différée ou anticipée, en renvoyant l'annexe F signée par les 3 parties (services d'origine, d'accueil et l'agent(e).)

POSTES			CANDIDATES RETENUES		
Service	Intitulé de poste	N° poste	Nom prénom de la candidate	Corps	Service d'origine
DDT 43					
	Assistant(e) du bureau forêt et biodiversité	E000022045	ARSAC Tristan	Adjoint administratif principal 1 ^{er} classe	Ministère de la Justice
DIR CE 71					
	Secrétaire SIRM Antenne de Mâcon/ PAG	0939080718	UYTTERHAGEN Sylviane	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	MIOM

Les autres postes publiés sur ce cycle de mobilité ne sont pas pourvus.

La présente décision sera publiée :
- sur l'intranet : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr>
- sur l'internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

A Lyon, le 14 février 2024

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Le directeur régional délégué



Eric TANAYS